



## CAS PRATIQUE:

**Une enquête transnationale relative à la criminalité économique et financière: Cas d'une affaire d'intrusion frauduleuse des données dans un système d'information au sein de la banque UBA à Brazzaville en République du Congo.**

Colonel de police Jean Gervais MOUDILOU,  
Chef de Division de Coopération Internationale près le Commandement de Police  
Judiciaire.

Tél: + 242 06 666 51 60.

Email: [gervaismoudilou@yahoo.fr](mailto:gervaismoudilou@yahoo.fr)

- **LE COMMANDEMENT DE LA POLICE JUDIAIRE**
- **Composition:**
  - 1- Division de la lutte contre le crime organisé et la délinquance financière
  - 2- Division de la Recherche et investigations
  - 3- Division des opérations
  - 4-Division de la Police Technique et scientifique
  - 5-Division de la Coopération Internationale
  - 6-Division de la Police Informatique
  - 7- Division des archives et du traitement de l'information
  - 8-Bureau de liaison AFRIPOL
  - 9-Bureau Central National INTERPOL
  - 10-La cellule de Recherche et d'Analyse Criminelle
  - 11-Division du personnel



# SOMMAIRE



## INTRODUCTION

**A. MISE EN ŒUVRE DES ACTES DE PROCEDURE DE  
L'ENQUETEUR**

**B. RESULTATS DE L'ENQUETE**

## CONCLUSION

# INTRODUCTION

Dans un contexte mondial marqué par une digitalisation croissante des activités économiques, les systèmes d'information des institutions financières sont devenus des cibles privilégiées pour les cybercriminels. Notre cas pratique met en lumière une intrusion frauduleuse dans le système d'information d'une institution financière nationale, ayant conduit à une violation significative des données sensibles et à des répercussions financières graves.

Ce type de criminalité économique, financière et transnationale soulève des défis complexes en matière d'enquête, nécessitant la mobilisation d'experts en cybercriminalité, de forces de l'ordre et d'organismes de coopération internationale.

L'objectif de cette enquête est non seulement d'identifier les auteurs de cette intrusion, les interroger et les déférer, mais aussi de démanteler ces réseaux criminels à l'aide des mécanismes de la coopération internationale.

# A. MISE EN ŒUVRE DES ACTES DE PROCEDURE DE L'ENQUETEUR

Les OPJ dans une enquête transnationale sur une affaire de criminalité économique et financière doivent accomplir plusieurs actes méthodiques pour garantir une enquête efficace et rigoureuse. Elle peut être sous la forme flagrante( Art. 37 et suivants CPP), préliminaire( Art. 61 et suivants CPP) et délégation de justice( Art. 142 nouveau CPP).

Voici les étapes principales qu'ils doivent poser :

## **Au niveau du service:**

- Aviser immédiatement Monsieur le Procureur République( Art. 28 CPP) et notre propre hiérarchie;
- Former une équipe d'enquêteurs et d' agents de la DPTS ;
- Appeler les dirigeant de la banque de sécuriser la scène de crime;

## **Sur les lieux de la scène de crime:**

- Protection de la scène de crime;
- Faire jouer chaque OPJ son rôle;
- **Collecte d'informations préliminaires :**
  - Identifier et documenter les faits liés à l'enquête.
  - Réunir les preuves initiales, comme les journaux de connexion, les rapports financiers et autres documents liés à l'affaire, ou les signalements.
  - Enquête de voisinage
- **Protection des preuves :**
  - Assurer l'intégrité des preuves numériques et physiques.
  - Mettre en place des procédures de conservation des données pour éviter leur altération.

## A. MISE EN ŒUVRE DES ACTES DE PROCEDURE DE L'ENQUETEUR (Suite)

### Enquête proprement dite:

- **Analyse technique :**
  - Effectuer une analyse approfondie des systèmes d'information compromis pour comprendre l'ampleur de l'intrusion.
  - Retracer les activités des auteurs pour établir leur modus operandi.
- **Interrogation des parties prenantes :**
  - Interroger les employés de l'institution financière ou des témoins pour recueillir des témoignages.
  - Collaborer avec des experts en cybercriminalité et en criminalistique numérique.
  - Perquisitions immédiates de leurs domiciles respectifs ( Saisis des différentes pièces liées à l'enquête, les documents de transactions bancaires, les cartes bancaires, les passeports, téléphones, ordinateurs, etc);
  - Réquisitions à banquier, à la DIC;
  - Demande d'interdiction de sortie des mis en cause du territoire congolais( Implication des sujets étrangers)
- **Application des cadres légaux :**
  - S'assurer que tous les actes d'enquête respectent les législations nationales et internationales.
  - Rédiger des rapports qui respectent les normes pour qu'ils soient valables devant les tribunaux.
- **Préparation des poursuites :**
  - Compiler les éléments de preuve nécessaires pour soutenir une procédure judiciaire.
  - Travailler avec les procureurs pour renforcer le dossier légal contre les auteurs présumés ( Mandats d'arrêt internationaux contre les fugitifs, les commission rogatoires internationales, etc).

# A. MISE EN ŒUVRE DES ACTES DE PROCEDURE DE L'ENQUETEUR (Suite)

## Collaboration internationale :

- Contacter les autorités compétentes dans les autres juridictions concernées.
- Utiliser les mécanismes de coopération transnationale (comme INTERPOL ou les conventions internationales) pour obtenir des informations ou de l'assistance, à savoir:
  - Partage d'informations et données techniques pour identifier les auteurs et leurs méthodes;
  - Alimentation et consultation des bases de données d'INTERPOL (Nominale, documents de voyages volés ou perdus, documents falsifiés, base de données du terroristes, fugitifs);
  - Diffusions générales des mandats d'arrêt internationaux et notes rouges ou autres;
  - Demande de gel des avoirs et l'utilisation de la notice Argentée d'INTERPOL;
  - Exécution de procédure d'extradition et de la remise de police à police en Afrique Centrale et Afrique de l'Est.
- INTERPOL travaille en partenariat avec des entités comme les Nations Unies, OMD, Europol, Asipol, AFRIPOL et autres, pour maximiser l'efficacité des enquêtes transnationales.

## Implication de l'ONUDC

- Les entraides judiciaires ;
- Les commissions rogatoires internationales
- Exécution de procédure d'extradition

## • Suivi financier :

- Tracer les flux financiers pour identifier les gains illégaux ou les transferts suspects.
  - Demande d'information à l'entité Edmond
  - Collaborer avec des institutions financières pour geler ou récupérer les fonds.
- Chaque étape doit être exécutée avec prudence et dans un cadre légal, en tenant compte des sensibilités transnationales et des contraintes juridiques.

## B. RESULTATS DE L'ENQUETE

### **Le résultats obtenus lors de cette enquête:**

- Deux(02) sujets congolais, présumés auteurs des faits, interpellés et déférés au TGI de Brazzaville.
- Quatre(04) présumés complices étrangers poursuivis par INTERPOL dont trois sujets ivoirien, nigérian et ghanéen, interpellés par leurs BCN respectifs puis déférer à l'autorité judiciaire de leur pays
- Un (01) sujet congolais, présumé complice, résident à Yaoundé interpellé par nos homologues a fait l'objet d'une remise de police à police entre nos deux BCN Yaoundé et Brazzaville. Ce dernier a été conduit et déposé au Parquet de Brazzaville.
- Le préjudice s'élève à 125 000 000 FCFA et des condamnations dans les différentes juridictions compétences.

### **Les infractions retenues contre eux sont:**

- Fraude ( Art. 10 de la loi n° 5- 2009 du 22 septembre 2009 sur la corruption, la concussion, la fraude et les infractions assimilées);
- Vols de données bancaires, Intrusions frauduleuse des données dans des comptes d'épargne et production frauduleuse des données numériques informatisées contrefaits (Loi 27-2020 du 05 juin 2020 portant sur la lutte contre la cybercriminalité).
- Faux et usage de faux( CP)



# CONCLUSION



Au terme de cette enquête complexe et transnationale, l'identification des auteurs de l'intrusion frauduleuse a permis de mettre en lumière l'ampleur des risques pesant sur la sécurité des systèmes d'information des institutions financières. Grâce à une collaboration étroite entre les différents acteurs nationaux et internationaux, les preuves recueillies ont permis d'engager des poursuites judiciaires contre les responsables tout en renforçant les mécanismes de coopération transfrontalière pour lutter contre ce type de criminalité.

Cette affaire souligne la nécessité d'investir dans des technologies de cybercriminalité avancées, de sensibiliser les employés à ces risques et de renforcer les cadres juridiques pour mieux protéger les infrastructures critiques. Elle constitue une étape essentielle dans la lutte contre la criminalité économique et financière à l'échelle mondiale, tout en offrant des enseignements précieux pour prévenir de telles menaces à l'avenir.

## Organisation d'un groupe de cybercriminalité financière

